

accise ou taxe similaire applicable à la vente de bien sera payé par l'acheteur, ou l'acheteur fournira au vendeur un certificat d'exonération fiscale acceptable pour les autorités fiscales applicables.

5. L'acheteur effectuera le paiement des biens soit au moment et au lieu où les biens doivent être reçus par l'acheteur, soit lorsque tout document de propriété ou acte de vente, qui contient toute mention nécessaire, est présenté à l'acheteur.

LIVRAISON DU BIEN :

6. Le bien, si livraison il y a lieu, sera livré au magasin de l'UTC : « BDE - _____
1 rue Personne de Roberval, 60200 Compiègne ». Le vendeur accepte de fournir les installations de réception du bien lors de la livraison du bien et, à ses frais, de charger le bien sur le transport fourni par l'acheteur.
7. Le risque de perte ou dommage au bien, quelle qu'en soit la cause, sera supporté par le vendeur jusqu'à ce que le bien ait été reçu par l'acheteur. L'acheteur fournira, à ses frais, une assurance sur le bien assurant les intérêts du vendeur et de l'acheteur, jusqu'au paiement intégral au vendeur.
8. Si le bien est retourné par l'acheteur, il doit être retourné dans son état de vente (avec tous les accessoires, manuels, etc.). Tout retour doit être notifié par écrit à l'adresse du vendeur avant toute expédition.

CLAUSE DE RÉOLUTION DES LITIGES :

9. En cas de litige, de contestation ou de différend concernant l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties s'engagent à tenter une résolution amiable avant toute action judiciaire. La partie souhaitant résoudre le différend doit en informer l'autre partie par écrit, en précisant les raisons du litige, et ce dans un délai de 14 jours suivant la survenance du différend.
10. Si le différend persiste malgré les efforts de conciliation, les parties conviennent que le tribunal judiciaire compétent pour connaître de l'affaire sera celui du domicile du vendeur ou de l'acheteur, selon le cas.

CLAUSE DE SIGNATURES :

11. Le présent contrat sera réputé avoir été conclu dès que les deux parties l'auront signé soit par manuscrit, soit par signature électronique avancée (niveau 2) conformément au règlement eIDAS. Le vendeur et l'acheteur reconnaissent avoir lu, compris et accepté toutes les dispositions du présent contrat. Chaque partie recevra un exemplaire signé du contrat.

Signature du vendeur	Signature de l'acheteur
Fait à _____, le _____	Fait à _____, le _____
Signature :	Signature :